
**ROYAL CANADIAN
SEA CADETS
2009 NATIONAL REGATTA**

**RÉGATES NATIONALES 2009
DES CADETS DE LA MARINE
ROYALE CANADIENNE**



NOTICE OF RACE

AVIS DE COURSE

References: A. CATO 34-03 (Ch 01/07)
B. ISAF Racing Rules for Sailing, including
CYA Prescriptions
C. CYA Race Management Manual

Références : A. OAIC 34-03 (Mod 01/07)
B. Règles de course pour voiliers de l'ISAF,
y compris les prescriptions de l'ACY
C. *CYA Race Management Manual* (en an-
glais seulement)

INTRODUCTION

1. This Notice of Race is issued by the National Regatta Steering Committee in accordance with reference A and reference B.

INTRODUCTION

1. Le présent avis de course est publié par le comité directeur des régates nationales conformément à la référence A ainsi que la référence B.

LOCATION AND DATES

2. The Royal Canadian Sea Cadets 2009 National Regatta will be held at the Royal Military College of Canada, in Kingston, Ontario, from 23 to 28 August 2009 (not including travel days). Racing will take place in Kingston Harbour. In addition, competitors, coaches and staff cadets will take part in cultural and recreational activities on 29 August 2009 in Ottawa.

LIEU ET DATES

2. Les régates nationales 2009 des Cadets de la Marine royale canadienne auront lieu au Collège militaire royal du Canada, à Kingston (Ontario), du 23 au 28 août 2009 (sans compter les jours de déplacements). Les courses auront lieu dans le port de Kingston. En plus, les concurrents, entraîneurs et cadets-cadres participeront à des activités culturelles et récréatives le 29 août 2009, à Ottawa.

RULES

3. This Regatta will be governed by reference B, this Notice of Race and the Sailing Instructions.

RÈGLEMENTS

3. Les régates sont régies par la référence B, le présent avis de course et les instructions de course.

4. Further information regarding the Sea Cadets National Regatta can be found in CATO 34-03, and on the official website at www.navyleague.ca/regatta.

4. Des renseignements supplémentaires portant sur les régates nationales des cadets de la Marine apparaissent à l'OAIC 34-03 et sur le site Web officiel à www.navyleague.ca/regatta.

ENTRY QUOTAS

5. Regional quotas for the 2009 Regatta are set in accordance with reference A and are as follows:

Region	Crew Quota
Atlantic	6
Eastern	5
Central	5
Prairie	5
Pacific	4
Total	25

CONTINGEMENTS

5. Les contingements régionaux des régates 2009, fixés conformément à la référence A, sont les suivants :

Région	Nombre d'équipages
Atlantique	6
Est	5
Centre	5
Prairies	5
Pacifique	4
Total	25

ENTRY DEADLINES

6. RCSUs are required to send the following information, by e-mail to "NEIL.MARTIN@forces.gc.ca", cc "CODY.COTE@forces.gc.ca", and hard copy to Attention Lt(N) Cote, HMCS ONTARIO PO Box 17000, Stn Forces, Kingston, ON, K7K 7B4, not later than on those dates indicated below:

- a. 15 June – confirmation of the number of the participating teams;

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

6. Les URSC doivent faire parvenir les informations suivantes, par courrier électronique à "NEIL.MARTIN@forces.gc.ca", cc le "CODY.COTE@forces.gc.ca", et une copie papier au Attention Ltv Cote: NCSM ONTARIO C.P. 17000, Succ Forces, Kingston, ON, K7K 7B4, au plus tard aux dates indiquées ci-dessous:

- a. le 15 juin, la confirmation du nombre d'équipages participant;

- b. 15 July – competitors, standby teams and coach registration (using an electronic form provided under separate cover), which includes the following information:
- (1) Cadet Corps Information - RCSU, corps number & name, and city location,
 - (2) Participant Information – rank, surname, full first name, complete home postal address and telephone number, date of birth, gender and special meal requirements,
 - (3) Next of Kin Information – surname, first name, complete postal address, relation, e-mail address and telephone number,
 - (4) Transportation Information – arrival date and time, method of transportation, flight/train number (if applicable) as well as departure date and time, method and flight/train number (if applicable),
 - (5) Participant Position - skipper or crew.
- b. le 15 juillet, l'inscription des concurrents, équipages en attente et entraîneurs (à l'aide du formulaire électronique fourni sous pli séparé), ce qui comprend les renseignements suivants :
- (1) les renseignements sur le corps de cadets, soit l'URSC d'appartenance, le n° et le nom du corps et sa localité,
 - (2) les renseignements sur les participants, soit, pour chacun, leur grade, nom, prénom(s), adresse postale complète et numéro de téléphone à la maison, date de naissance, sexe et toute exigence alimentaire particulière,
 - (3) les renseignements sur le plus proche parent, soit le nom de famille, prénom, adresse postale complète, lien de parenté, adresse de courriel et numéro de téléphone,
 - (4) les modalités de transport, soit la date et l'heure d'arrivée, le moyen de transport, le numéro du vol ou du train (s'il y a lieu) ainsi que la date et l'heure de départ, le moyen et le numéro du vol ou du train (s'il y a lieu),
 - (5) le poste de chaque participant, soit barreur ou équipier.

7. The Regatta Chair will confirm the number of teams that will be competing not later than 01 August.

8. Substitution of teams or team members may only be made as long as the individual(s) can arrive before the first day of races.

BOATS

9. The Regatta will be conducted using Pirate sailboats in a single fleet. Competitors will be allowed to use the spinnaker and trapeze.

RACE COURSE AND NUMBER OF RACES

10. The course will be set in accordance with reference C, Chapter 7, Figure 7.01, Course "C" as detailed below.

11. Twelve (12) races are scheduled of which only one (1) completed race is required to constitute a series.

12. The times of registration and warning signals will be promulgated in the Sailing Instructions.

7. Au plus tard le 01 août, le président des régates annoncera le nombre d'équipages qui s'affronteront.

8. La substitution d'équipages ou de membres d'équipages peut avoir lieu tant en aussi longtemps que tout remplaçant peut arriver avant le premier jour de courses.

VOILIERS

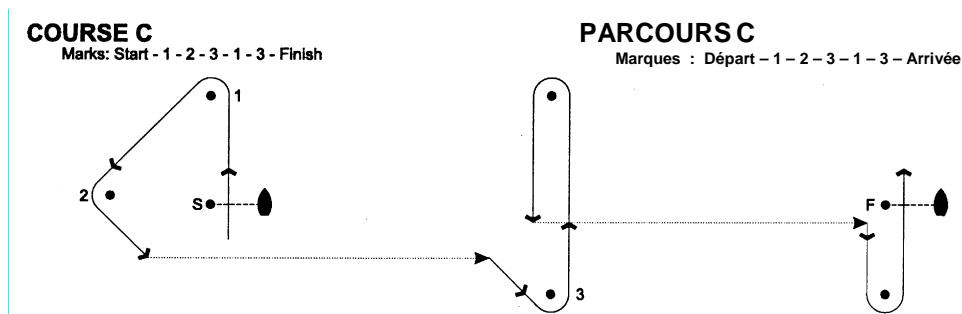
9. Les régates seront courues à bord du voilier de type Pirate dans une seule flotte. Les concurrents auront droit au spinnaker et au trapèze.

PARCOURS DES COURSES ET NOMBRE DE COURSES

10. Le parcours sera conforme à la référence C, chapitre 7, figure 7.01, tracé « C », selon l'illustration ci-dessous.

11. Douze (12) courses sont prévues au programme, mais une (1) seule est nécessaire pour constituer une série.

12. Les heures d'inscription et d'émission des signaux d'avertissement seront publiées dans les instructions de course.



SAILING INSTRUCTIONS

13. The Sailing Instructions for the Royal Canadian Sea Cadet National Regatta 2009 will be promulgated not later than 15 August 2009.

SCORING

14. The series will be scored as indicated at reference B, Appendix A, using the Low Point Scoring System.

15. If 6 races are completed, teams may discard their worst score. If 10 races are completed, teams may discard their 2 worst scores. In no circumstances will teams be permitted to discard more than their 2 worst scores.

AWARDS

16. Trophies will be awarded to the top three crews as well as keeper plaques to each of their skipper and crew.

17. The Merchant Navy trophy will be awarded for excellence in seamanship.

18. The Jack Leitch trophy will be awarded for outstanding sportsmanship.

INSTRUCTIONS DE COURSE

13. Les instructions de course des régates nationales 2009 des cadets de la Marine royale canadienne seront publiées au plus tard le 15 août 2009.

MARQUAGE DES POINTS

14. On utilisera le système de points à minima pour marquer les points de la série comme on l'indique à l'appendice A de la référence B.

15. Si 6 courses sont complétées, chaque équipage peut éliminer son résultat le plus bas. Si 10 courses sont complétées, chaque équipage peut éliminer ses 2 résultats les plus bas. Un équipage ne peut, dans aucun cas, éliminer plus de 2 résultats les plus bas.

PRIX

16. On remettra un trophée à chacun des trois meilleurs équipages ainsi qu'une plaque souvenir à chacun de leurs barreaux et équipiers.

17. On remettra le trophée de la Marine marchande à qui aura fait preuve d'excellence en matelotage.

18. On remettra le trophée Jack Leach à qui aura fait preuve d'un esprit sportif hors pair.